# CONTRAT PRÉVOYANCE

## Simplifiez vos démarches et réalisez en ligne votre désignation de bénéficiaire(s) en cas de décès

## La clause bénéficiaire est un élément fondamental de votre contrat Prévoyance

**Ce contrat inclut une garantie en cas de décès et il vous appartient de désigner le(s) bénéficiaire(s) des capitaux en cas de décès. Vous pouvez exprimer ce choix via un service en ligne sécurisé.**

Parce que la vie est faite d'imprévus qui peuvent bouleverser la vie du foyer, il est important d'assurer l'avenir de vos proches.

**Si vous ne désignez pas de bénéficiaires, sachez qu'une clause standard par défaut s'applique :**

à titre d'exemple, sont désignés comme bénéficiaire(s) du capital versé en cas de décès, votre conjoint à la date du décès, à défaut vos enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut, vos héritiers.

## Rendez-vous en ligne à l'adresse :

*https://designation-beneficiaires.generali.fr/*

**1** Connectez-vous de façon sécurisée avec votre identifiant et mot de passe du compte sélectionné.

impots.gouv.fr · Ameli.fr · L'Identité Numérique La Poste · France Identité · MSA · YRIS · TrustMe

**2** Saisissez le numéro de contrat Prévoyance (votre entreprise pourra vous le communiquer si vous n'en avez pas connaissance).

**3** Désignez le(s) bénéficiaire(s) avec des informations à chaque étape.

**4** Signez électroniquement votre document.

**Vous recevrez un email de confirmation avec votre désignation de bénéficiaire(s) signée.**

**Vous recevez ces informations en votre qualité de client détenteur d'un contrat Generali.**

**Generali Vie**
Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris,
entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI.
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

GENERALI

SG2412RH-25 - RH - Février 2026 - Photos : Getty images - Studio Graphique